

Bruxelles, le 5 octobre 1966.
IP (66) 104

INFORMATION A LA PRESSE

Problèmes de l'artisanat dans la Communauté économique européenne

M. Hans Von Der Groeben, Membre de la Commission de la Communauté économique européenne compétent pour les questions de concurrence dans le Marché commun, a reçu le 4 octobre 1966 pour un échange de vues des représentants responsables de l'artisanat dans la CEE. La délégation présidée par M. J. Wild représentait le bureau de l'Union de l'artisanat de la CEE (UACEE). Les associations de l'artisanat des Etats membres avaient notamment délégué à côté de M. Wild, Président de l'association centrale de l'artisanat allemand: MM. H. Wellmanns, secrétaire général de l'Association centrale de l'artisanat allemand, A. Dua, Président du Comité national belge des petites et moyennes entreprises, Lecœur, Président du Comité d'entente des organisations artisanales françaises, Vauclair, Président de la Confédération nationale de l'artisanat et des métiers, Lecuyer, Vice-Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers de France et R. Rollinger, Secrétaire général de la Fédération des artisans du Luxembourg.

Au cours d'un entretien de plus de deux heures on a examiné les questions de l'artisanat dans le Marché commun, dans la mesure où elles ont trait en particulier à la politique de concentration et de concurrence de la Commission, à la mise en place du système commun de taxe à la valeur ajoutée et à la création de groupements de producteurs agricoles. Les représentants de l'artisanat ont exposé leurs souhaits concernant une politique active des structures et la création au sein de la Commission d'un service qui se préoccupe des questions des petites et moyennes entreprises, artisanat compris.

-:-:-:-